

SRCI

Société par Actions Simplifiée au capital de 200 000 euros
Siège social : 10 rue Blaise Pascal, Parc Tertiaire du jardin des Entreprises, 28000 Chartres
339 144 727 R.C.S. Chartres

(Ci-après dénommée la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 16 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le seize décembre,

La société Salvia Développement, société par action simplifiée immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 791 960 768 et dont le siège social est sis au 58, Rue de Prony, 75017, Paris, représentée par son Président, la société ISMIR SERVICES, elle-même représentée par son gérant, Madame Françoise Farag,

Agissant en sa qualité de seule détentrice de l'intégralité des titres du capital et des droits de vote de la Société (ci-après l'« **Associé Unique** »),

Après avoir décidé, par un procès-verbal de décisions de l'Associé Unique en date du 28 juin 2024, du remplacement du commissaire aux comptes titulaire démissionnaire de la Société, la société PRICEWATERHOUSECOOPERS, par la société KPMG, pour la durée restante à courir du mandat du commissaire aux comptes titulaire démissionnaire, (i.e. une durée expirant à l'issue des décisions de l'Associé Unique appelé à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2024),

A pris les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

1. Non-renouvellement du mandat du commissaire aux comptes suppléant ;
2. Pouvoir pour formalités.

PREMIÈRE DECISION

NON-RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLÉANT

L'Associé Unique décide de ne pas procéder au renouvellement du mandat du commissaire aux comptes suppléant de la Société, pris en la personne de Philippe PRIEUR et de ne pas nommer de nouveau commissaire aux comptes suppléant sur la Société.

Cette décision a été adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME DECISION

POUVOIR POUR FORMALITÉS

L'Associé Unique donne tous pouvoirs à la société **Ferrari & Cie**, société par actions simplifiée au capital de 64 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 572 039 352 et dont le siège social est sis 7 rue Sainte Anne, 75001 Paris à l'effet d'accomplir toute inscription modificative au Registre du Commerce des Sociétés et toute formalité légale et de publication requises au titre de la constatation du non-renouvellement du mandat du commissaire aux comptes suppléant de la Société.

Cette décision a été adoptée par l'Associé Unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé, après lecture, par l'Associé Unique.

L'ASSOCIE UNIQUE
SALVIA HOLDING
Représentée par JOHAN KNOOREN